

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 842 683 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

20.05.1998 Bulletin 1998/21(51) Int Cl.⁶: **A63G 13/10, A63G 19/18**(21) Numéro de dépôt: **97420212.9**(22) Date de dépôt: **14.11.1997**

(84) Etats contractants désignés:

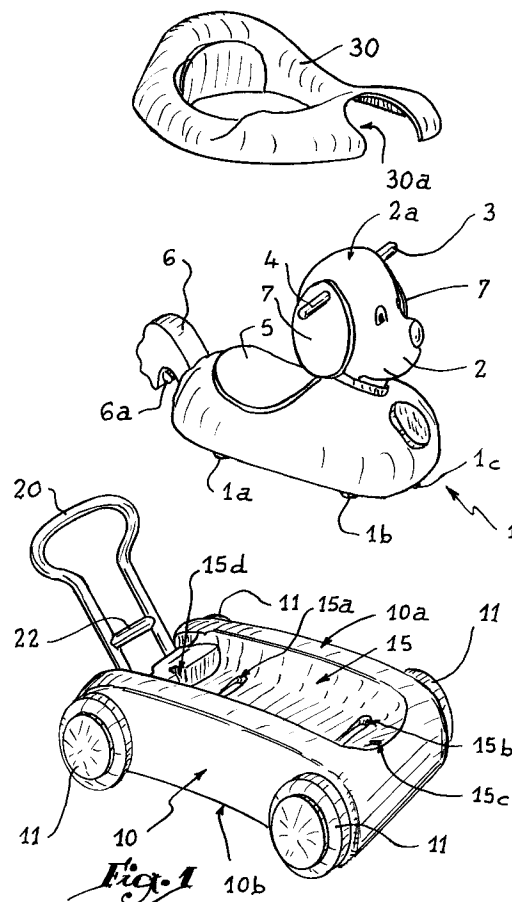
AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC NL PT SE

Etats d'extension désignés:

AL LT LV MK RO SI(30) Priorité: **15.11.1996 FR 9614176**(71) Demandeur: **Etablissements Lardy
01590 Lavancia Eperçy (FR)**(72) Inventeur: **Faivre, Jean-Pierre
39100 Parcey (FR)**(74) Mandataire: **Myon, Gérard Jean-Pierre et al
Cabinet Lavoix Lyon
62, rue de Bonnel
69448 Lyon Cedex 03 (FR)**(54) **Jouet formant siège à bascule ou pousseur sur roues**

(57) Jouet formant siège à bascule ou pousseur sur roues, caractérisé en ce qu'il comprend un corps (1) formant siège et un chariot (10) destiné à supporter ledit corps et équipé de roues (11), ledit chariot étant réversible entre une première position où il repose sur une surface d'appui (5) par une surface (10a) galbée et convexe et une seconde position où lesdites roues reposent sur ladite surface d'appui.

Aucune pièce ne doit être rapportée sur ou supprimée du jouet pour passer de sa configuration "siège à bascule" à sa configuration "pousseur sur roues".



EP 0 842 683 A1

Description

L'invention a trait à un jouet formant siège à bascule ou pousseur sur roues. Ce type de jouet est plus particulièrement destiné aux jeunes enfants en âge d'apprendre à marcher qui apprécient de pouvoir chevaucher un jouet, par exemple en forme d'animal, pour se balancer ou pour avancer grâce à un ensemble de roulettes.

Il est connu de réaliser des jouets qui, au moyen d'accessoires adéquats, peuvent être configurés soit en siège à bascule, soit en pousseur sur roues. De tels jouets présentent l'inconvénient notable de devoir être équipés de pièces amovibles pour passer d'une configuration à l'autre, de sorte que ces pièces amovibles doivent être stockées indépendamment du jouet lorsqu'elles ne sont pas utilisées, d'où un risque de perte de ces pièces accessoires et une place de stockage importante à prévoir pour ces pièces.

Par le document US-A-5,022,667, on connaît un jouet du type précité dans lequel un chariot réversible peut supporter un siège en position "bascule" et en position de roulage. Le siège est assemblé sur le chariot grâce à des pieds qui sont articulés sur le chariot et ne sont pas prévus pour en être démontés. Il n'est donc pas possible pour un enfant de s'amuser avec le siège seul. De plus, le passage de la position "bascule" à la position "roulage" nécessite une manoeuvre délicate et peut s'avérer dangereuse car les doigts d'un jeune utilisateur peuvent être coincés entre les pièces qui pivotent les unes par rapport aux autres.

L'invention vise à résoudre ces problèmes et à proposer un jouet formant siège à bascule ou pousseur sur roues, au choix de l'utilisateur ou de ses parents, qui ne comprend pas de pièces supplémentaires devant être ajoutées pour passer d'une configuration à l'autre et dont la manipulation est particulièrement simple et sans danger.

Dans cet esprit, l'invention concerne un jouet formant siège à bascule ou pousseur sur roues, comprenant un corps formant siège et un chariot destiné à supporter ledit corps et équipé de roues, ledit chariot étant réversible entre une première position où il repose sur une surface d'appui par une surface galbée et convexe et une seconde position où lesdites roues reposent sur ladite surface d'appui, caractérisé en ce que le chariot comprend, sur chacune de ses faces supérieure et inférieure, un logement de réception d'une partie dudit corps.

Ce logement permet d'immobiliser efficacement le corps par rapport au chariot et d'éviter tout risque de séparation accidentelle en cours de manipulation par un enfant, par exemple lorsqu'il tente de grimper sur le siège, alors que la manipulation du jouet est particulièrement simple et qu'il ne présente pas de surface ou d'arête dangereuse.

Selon un premier aspect avantageux de l'invention, le logement comprend au moins une rainure de réception

d'une excroissance transversale du corps. Selon un autre aspect avantageux de l'invention, le logement comprend au moins un trou borgne de réception d'un ergot axial du corps. Cette rainure et/ou ce trou borgne contribuent au maintien efficace du corps sur le chariot.

Selon un autre aspect avantageux de l'invention, le corps est apte à être placé sur les faces supérieure et/ou inférieure du chariot dans deux positions décalées de 180° autour d'un axe sensiblement vertical. Grâce à cet aspect de l'invention, le corps peut être orienté dans deux directions permettant de jouer de façon différente avec l'objet de l'invention, en fonction de l'animal ou de l'objet qu'il représente, et, en particulier, de tirer ou de pousser cet animal ou cet objet.

L'invention est également relative à une poignée permettant de manoeuvrer le jouet précité et, plus spécifiquement, un jouet, formant siège à bascule ou pousseur sur roues, comprenant un corps formant siège et un chariot destiné à supporter ledit corps et équipé de roues, ledit chariot étant réversible entre une première position où il repose sur une surface d'appui par une surface galbée et convexe et une seconde position où lesdites roues reposent sur ladite surface d'appui, caractérisé en ce que ledit chariot porte une poignée articulée autour d'un axe sensiblement horizontal, ladite poignée étant apte à pivoter sur une plage angulaire supérieure à environ 90°, notamment de l'ordre de 180°, en étant utilisable dans les deux positions dudit chariot.

Cette poignée permet à l'enfant d'agir sur le jouet de l'invention, par exemple pour le tirer ou le pousser, et ne s'oppose pas à l'inversion du chariot car elle peut être éloignée de la surface sur laquelle repose le jouet en pivotant d'un angle d'environ 180°.

Selon un autre aspect avantageux de l'invention, le jouet comprend des moyens d'immobilisation en position angulaire de la poignée dans deux positions correspondant respectivement aux deux positions du chariot. Cet aspect de l'invention est particulièrement avantageux dans le cas où l'enfant choisit d'utiliser le jouet en le poussant, par exemple lorsqu'il s'agit d'un jeune enfant qui apprend à marcher.

Selon un autre aspect avantageux de l'invention, la poignée est munie d'un barreau et le corps comprend une extension apte à coiffer ce barreau dans une position d'immobilisation de la poignée. Cette disposition permet d'immobiliser, de façon particulièrement simple, la poignée dans une position souhaitée.

Selon un autre aspect avantageux de l'invention, le jouet comprend un anneau de sécurité apte à entourer un enfant en reposant à la fois sur la poignée en position immobilisée et sur le corps. Cet anneau est utile pour éviter que l'enfant ne tombe du jouet lorsqu'il chevauche le siège. Dans ce cas, on peut prévoir que l'anneau est pourvu d'une encoche de réception d'une partie supérieure du corps.

L'invention sera mieux comprise et d'autres avantages de celle-ci apparaîtront plus clairement à la lumière de la description qui va suivre d'un mode de réalisa-

tion d'un jouet conforme à son principe, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective éclatée des éléments constitutifs d'un jouet conforme à l'invention ;
- la figure 2 est une vue en coupe axiale du jouet de la figure 1 en position "siège à bascule", le corps formant siège étant représenté en vue extérieure ;
- la figure 3 est une vue analogue à la figure 2, alors que le jouet est dans une seconde position permettant sa traction par un jeune utilisateur ;
- la figure 4 est une vue analogue à la figure 2, alors que le jouet est dans une troisième position, correspondant à son utilisation comme poussoir et
- la figure 5 est une vue en coupe partielle selon la ligne V-V de la figure 4, alors que le corps du jouet est représenté au-dessus du chariot auquel il est associé.

A la figure 1, on a représenté un jouet comprenant un corps 1, formant siège et représentant un chien. Ce corps comprend une tête 2 munie de poignées 3 et 4, une selle 5 et une queue 6. Des oreilles 7 sont montées pivotantes sur les poignées 3 et 4 et offrent un aspect ludique en étant capables d'un mouvement de balancier autour de l'axe des poignées.

Le corps 1 est associé à un chariot 10 muni de quatre roues 11. Le chariot 10 comprend un logement 15 formé par une dépression de sa face supérieure 10a et apte à recevoir la partie inférieure du corps 1. Un logement similaire 16 est prévu dans la face inférieure 10b du chariot 10, ce logement apparaissant aux figures 2 et 5.

Dans la position représentée à la figure 2, le chariot 10 a été retourné par rapport à la figure 1 et la partie inférieure du corps 1 repose dans le logement 16. Dans cette position, la face 10a, qui est galbée et convexe, constitue la surface d'appui de l'ensemble du jouet sur une surface d'appui S qui peut être le sol. Le jouet est dans sa configuration de siège à bascule et peut être utilisé par un enfant pour se balancer.

Dans la position de la figure 3, le chariot 10 a été retourné par rapport à la position de la figure 2 et le corps 1 a été posé dans le logement 15, de telle sorte que sa tête 2 soit orientée en direction d'une poignée 20 articulée autour d'un axe 21 sensiblement horizontal. Dans cette position, la face 10a est située au-dessus du chariot 10 et la face 10b est orientée vers la surface d'appui S. La géométrie de la face 10b est définie pour qu'elle ne s'oppose pas à l'appui des roues 11 sur la surface S, de sorte que dans la position de la figure 3, le chariot 10 et le corps 1 qu'il supporte peuvent être déplacés en roulant par un enfant qui exerce une force F3 de traction sur la poignée 20. Dans cette position, l'enfant qui utilise le jouet peut "promener son chien".

Dans la position de la figure 4, le corps 1 a été re-

tourné de 180° autour d'un axe vertical ZZ' passant sensiblement par le milieu des logements 15 et 16. En effet, le corps 1 est mobile entre deux positions décalées de 180° autour de l'axe ZZ'. Dans cette position de la figure 4, le jouet peut être utilisé comme poussoir par un enfant qui exerce un effort de poussée F4 sur la poignée 20 car les roues 11 sont aptes à rouler sur le sol comme dans la position de la figure 3.

Ainsi, le jouet de l'invention peut être utilisé comme siège à bascule, comme objet à tirer ou comme poussoir sans adjonction ou suppression de pièces, de sorte qu'on ne risque pas d'égarer certains éléments essentiels de ce jouet.

On note, en comparant les figures 2 à 4, que la poignée 20 est apte à pivoter autour de l'axe 21 sur une plage angulaire supérieure à 90° pour ne pas gêner l'inversion du chariot 10. En pratique, la poignée 20 pivote sur une plage d'environ 180° pour passer de la position de la figure 2 à celle des figures 3 et 4.

Pour utiliser le jouet en configuration poussoir, c'est-à-dire dans la configuration de la figure 4, on prévoit qu'il comprend des moyens d'immobilisation angulaire de la poignée 20 autour de l'axe 21. En effet, dans cette position, la poignée 20 doit demeurer sensiblement verticale. Pour ce faire, elle est munie d'un barreau 22 qui est sensiblement parallèle à l'axe de pivotement 21. De son côté, la queue 6 du corps 1 est conformée de façon à coiffer le barreau 22 dans la position des figures 2 et 4, de sorte que dans ces deux positions, le barreau 22 ne peut pas pivoter autour de l'axe 21 et que la poignée 20 est immobilisée dans une position sensiblement verticale. Avantageusement, la queue 6 est munie d'un téton de retenue 6a qui permet un verrouillage encore plus efficace du barreau 22 sous la queue 6.

Selon un autre aspect avantageux de l'invention, les logements 15 et 16 sont configurés pour maintenir efficacement le corps 1 en position par rapport au chariot 10. Pour ce faire, chaque logement 15 ou 16 comprend au moins une, et de préférence deux, rainures 15a et 15b, respectivement 16a et 16b, aptes à recevoir des excroissances transversales 1a et 1b du corps 1 situées dans la partie inférieure de celui-ci. La géométrie des excroissances 1a et 1b est plus particulièrement visible à la figure 5 où seule l'excroissance 1b a été représentée, l'excroissance la étant identique afin de permettre la rotation de 180° du corps 1 autour de l'axe ZZ' entre les positions des figures 3 et 4. D'autre part, toujours dans le but de maintenir efficacement le corps 1 par rapport au chariot 10, les logements 15 et 16 comprennent respectivement au moins un trou borgne 15c ou 16c apte à recevoir un ergot axial 1c du corps 1. Ceci contribue encore au maintien latéral du corps 1 par rapport au chariot 10.

Afin de permettre la rotation de 180° du corps 1 par rapport au chariot 10, on prévoit que les logements 15 et 16 sont chacun pourvus d'une encoche 15d, 16d de réception de l'ergot 1c du corps 1 lorsque celui-ci est dans une position telle que l'ergot 1c est situé du côté

opposé du trou borgne correspondant 15c ou 16c.

Selon un autre aspect avantageux de l'invention, le jouet comprend un anneau ou arceau de sécurité 30 apte à entourer un enfant en reposant à la fois sur la poignée 20, dans sa position immobilisée, et sur la tête 2 du corps 1. L'anneau 30 est représenté en traits mixtes à la figure 2. Il pourrait aussi être monté sur le jouet dans sa position "pousseur" de la figure 4. L'immobilisation de la poignée 20 par rapport à l'axe 21 est ici cruciale dans la mesure où la poignée supporte l'anneau 30. Cet anneau 30 est pourvu d'une encoche 30a de réception de la partie supérieure 2a de la tête 2, de sorte que, même lorsque l'anneau 30 est en place, l'enfant peut voir la tête de l'animal avec lequel il joue. Selon une variante non représentée de l'invention, l'anneau ou arceau de sécurité 30 peut être muni d'un boulier équipé de billes favorisant le développement de la motricité fine avant-arrière et d'un cadran du type "téléphone" favorisant le développement de la motricité fine gauche-droite. Le jouet de l'invention peut être utilisé avec ou sans l'anneau 30.

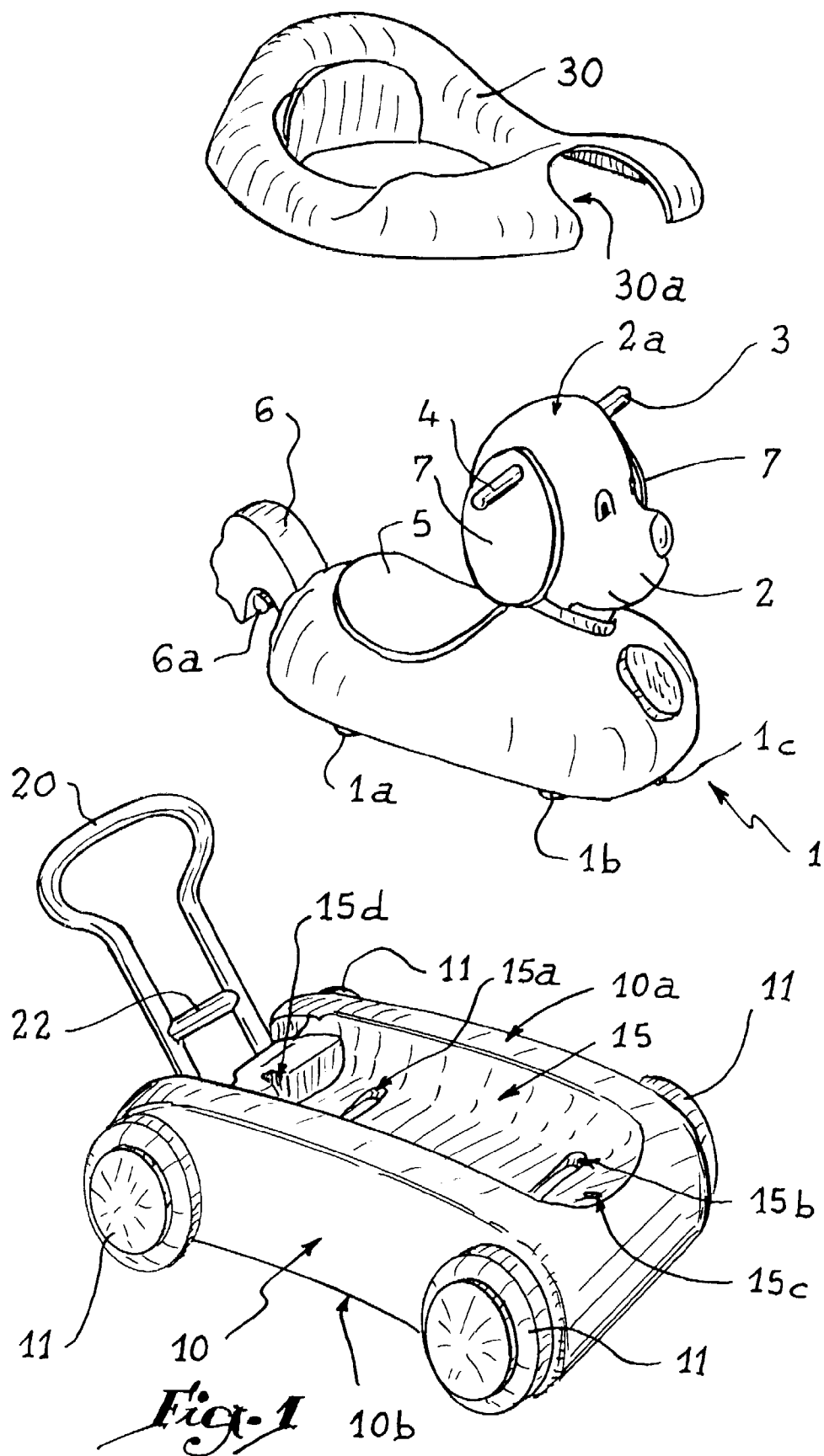
Le chariot 10 peut aussi être utilisé par un enfant indépendamment du corps 1 pour déplacer ou promener de menus objets tels que des peluches. Dans ce cas, le logement 15 sert de réceptacle pour ces objets. En outre, le corps 1 peut être posé directement sur la surface d'appui S et servir de siège indépendamment de son utilisation avec le chariot 10.

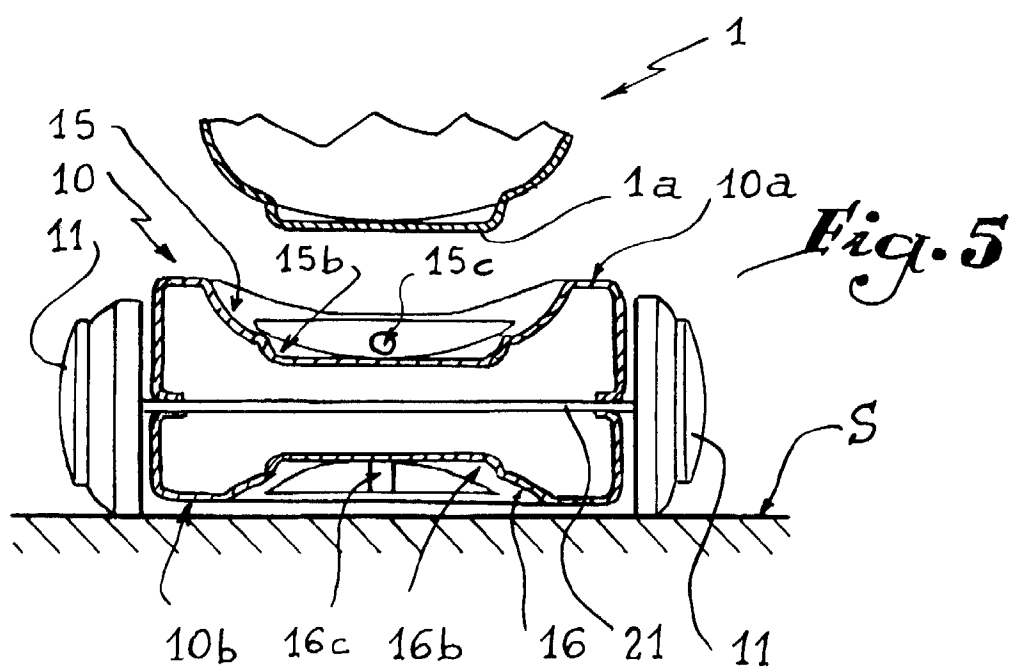
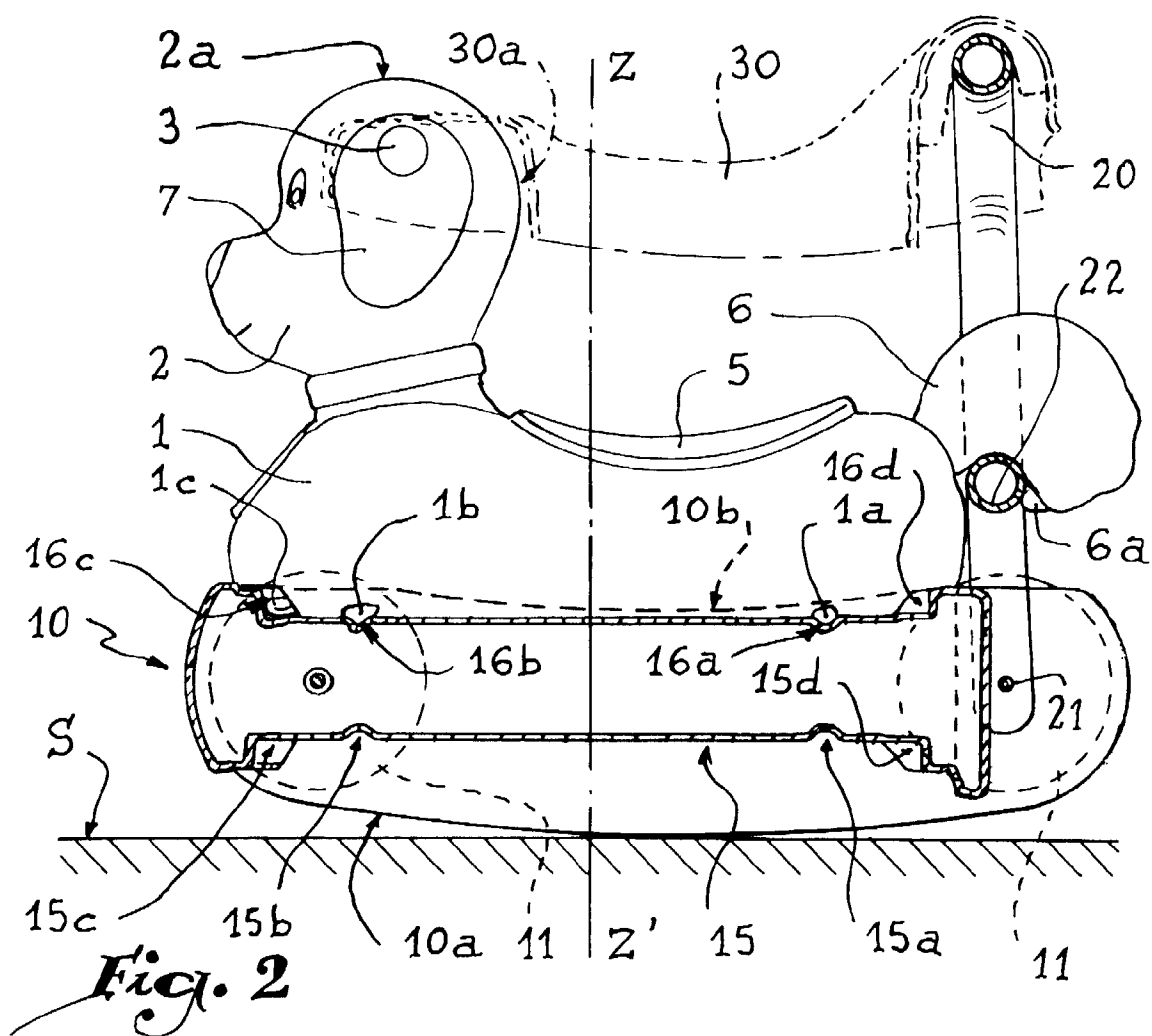
Les différents éléments constitutifs de l'invention et notamment le corps 1 et le chariot 10 peuvent être réalisés en matière plastique soufflée ou injectée, tel que par exemple en polypropylène, en polyéthylène, en polystyrène ou en tout autre matériau équivalent.

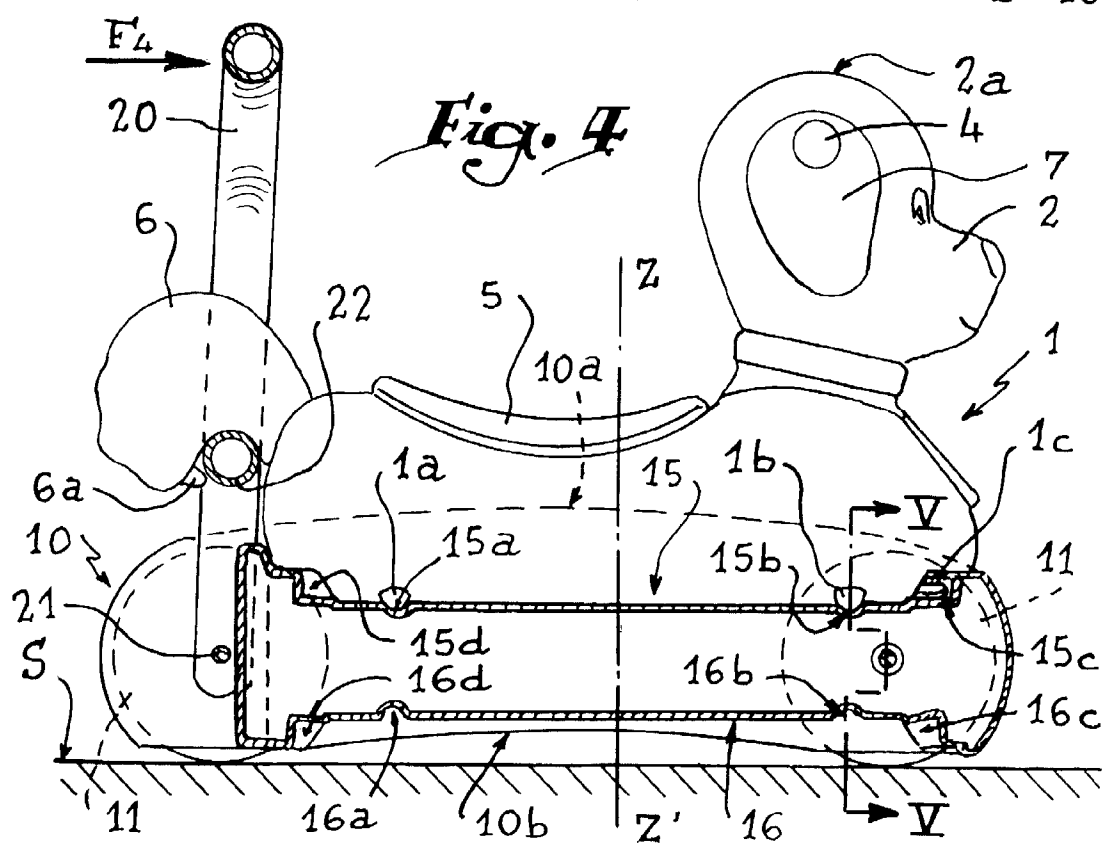
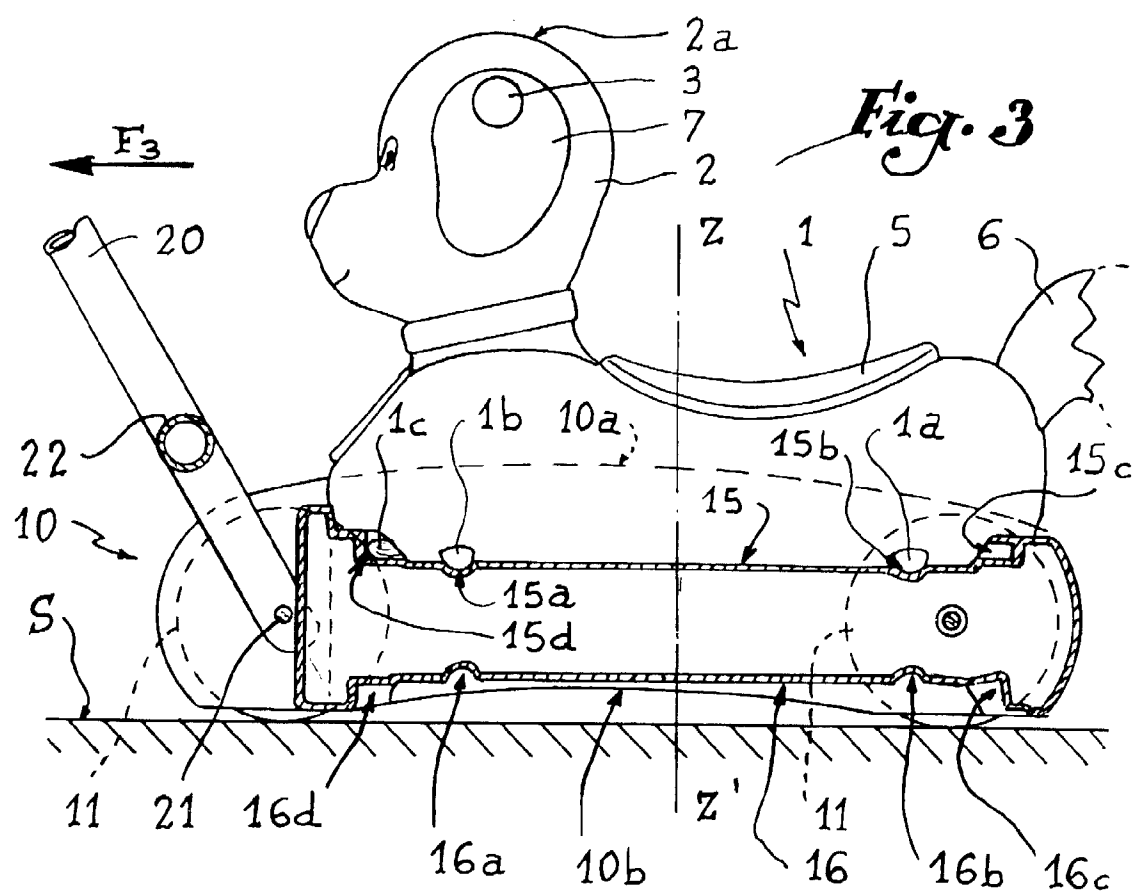
Revendications

1. Jouet, formant siège à bascule ou pousseur sur roues, comprenant un corps (1) formant siège et un chariot (10) destiné à supporter ledit corps et équipé de roues (11), ledit chariot étant réversible entre une première position où il repose sur une surface d'appui (S) par une surface (10a) galbée et convexe et une seconde position où lesdites roues reposent sur ladite surface d'appui, caractérisé en ce que ledit chariot (10) comprend sur chacune de ses faces supérieure (10a) et inférieure (10b), un logement (15, 16) de réception d'une partie dudit corps (1).
2. Jouet selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit logement (15, 16) comprend au moins une rainure (15a, 15b, 16a, 16b) de réception d'une excroissance transversale (1a, 1b) dudit corps (1).
3. Jouet selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit logement (15, 16) comprend au moins un trou borgne (15c, 16c) de réception d'un ergot axial (1c) dudit corps (1).

4. Jouet selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit corps (1) est apte à être placé sur les faces supérieure (10a) et/ou inférieure (10b) dudit chariot dans deux positions décalées de 180° autour d'un axe (ZZ') sensiblement vertical.
5. Jouet, formant siège à bascule ou pousseur sur roues, comprenant un corps (1) formant siège et un chariot (10) destiné à supporter ledit corps et équipé de roues (11), ledit chariot étant réversible entre une première position où il repose sur une surface d'appui (S) par une surface (10a) galbée et convexe et une seconde position où lesdites roues reposent sur ladite surface d'appui, caractérisé en ce que ledit chariot (10) porte une poignée (20) articulée autour d'un axe (21) sensiblement horizontal, ladite poignée étant apte à pivoter sur une plage angulaire supérieure à environ 90°, notamment de l'ordre de 180°, en étant utilisable dans les deux positions dudit chariot.
6. Jouet selon la revendication 5, caractérisé en ce qu'il comprend des moyens (6, 6a, 22) d'immobilisation angulaire de ladite poignée (20) dans deux positions correspondant respectivement aux deux positions dudit chariot.
7. Jouet selon la revendication 6, caractérisé en ce que ladite poignée (20) est munie d'un barreau (22) et en ce que ledit corps (1) comprend une extension (6) apte à coiffer ledit barreau dans une position d'immobilisation de ladite poignée.
8. Jouet selon la revendication 6, caractérisé en ce qu'il comprend un anneau de sécurité (30) apte à entourer un enfant en reposant à la fois sur ladite poignée (20), en position immobilisée, et sur ledit corps (1).
9. Jouet selon la revendication 8, caractérisé en ce que ledit anneau (30) est pourvu d'une encoche (30a) de réception d'une partie supérieure (2a) dudit corps.









Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 97 42 0212

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X	US 1 872 216 A (APPLEBY)	1	A63G13/10
Y	* le document en entier *	2,3	A63G19/18

X	US 3 075 763 A (MAY) * colonne 2, ligne 68 - colonne 3, ligne 6; figures *	1,4	

Y	US 4 958 842 A (CHANG) * colonne 3, ligne 47 - ligne 53; figures *	2	

Y,D	US 5 022 667 A (GILLSON) * colonne 3, ligne 8 - ligne 13; figure 7 *	3	

A	US 3 100 364 A (MAY) * figures *	1	

A	DE 10 83 727 B (DEAN'S RAG BOOK CO. LTD. ET AL.) * figure 1 *	5-7	

A	US 4 763 895 A (TEPPER) * colonne 1, ligne 67 - colonne 2, ligne 2; figure 1 *	8,9	A63G

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 2 février 1998	Examineur Godot, T
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03 92 (P14-02)